

Le Comité de la Charte agréé une 60ème organisation faisant appel à la générosité du public : Aide à l'Enfance Tibétaine (AET)

Le Comité de la Charte du Don en Confiance a octroyé son agrément à l'association Aide à l'Enfance Tibétaine (AET).

Tout comme les 59 associations déjà agréées, Aide à l'Enfance Tibétaine s'engage à respecter la charte de déontologie du Comité et à se soumettre à ses contrôles. *« Je suis sûr que la démarche de rigueur et de transparence de l'association Aide à l'Enfance Tibétaine séduira le public et les donateurs. Je suis heureux qu'une nouvelle organisation s'engage dans cette démarche de respect du public. Ceci devrait inciter d'autres organisations faisant appel à la générosité à faire rapidement la même démarche »* se félicite Michel Soublin, Président du Comité de la Charte.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Pour consulter la liste des 60 organisations qui sont agréées :

http://www.comitecharte.org/ewb_pages/o/organisations_Liste_simple.php

Aide à l'Enfance Tibétaine (AET)

L'association Aide à l'Enfance Tibétaine (AET) est née en 1981 à la suite d'une rencontre entre Annie Sudrat, sa fondatrice, et des Tibétains réfugiés au Ladakh, dans le Nord de l'Inde. Voyant leur dénuement, leur isolement et l'ampleur de leurs besoins, elle a créé l'AET. AET est une association de solidarité, apolitique et non confessionnelle qui s'appuie sur l'engagement de ses membres bénévoles pour aider les réfugiés tibétains, en Inde, et au Népal. Elle est placée sous la Haute Bienveillance du Dalai-Lama, sa sœur, Jetsun Pema, en est Membre d'honneur. Irène Frain, écrivain, marraine, est ambassadrice de l'AET.

AET est membre de la Voix De l'Enfant, fédération créée le 21 juin 1981 qui a pour but l'écoute et la défense de tout enfant quel qu'il soit, d'où qu'il soit.

Aujourd'hui AET soutient les réfugiés tibétains qui vivent depuis 50 ans sur des terrains donnés en 1960 par le premier ministre indien, Nerhu.

www.a-e-t.org

Le rôle du Comité de la Charte :

Le Comité de la Charte du don en confiance est un organisme privé d'agrément et de contrôle des associations et fondations faisant appel à la générosité du public. Sa vocation est de promouvoir une plus grande rigueur pour permettre le « don en confiance », à travers l'agrément qu'il accorde en toute indépendance à certaines de ces organisations. Il a pour objet d'assurer la confiance des donateurs et d'œuvrer dans leur intérêt en élaborant des bonnes pratiques et en contrôlant l'application.

Depuis 1989, le Comité donne son agrément à des organisations qui y adhèrent volontairement et s'engagent solennellement non seulement à respecter la Charte de Déontologie mais aussi à se soumettre à un contrôle continu.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

www.comitecharte.org

Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi* // 01 53 36 35 02/03 // 06 22 78 71 38 // contactpresse@comitecharte.org ou mp.medouga@orange.fr - * se prononce Jikessi